

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 19

de la Commune de HADOL
Séance du 18 décembre 2025

Présents : 13
Votants : 15

L'an deux mil vingt-cinq, le 18 décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Hadol, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de *Monsieur Jean-François CLASQUIN, Maire.*

Date de convocation
11/12/2025

Date d'affichage
23/12/2025

Présents : CLASQUIN J.-F., AUBERTIN V., BOIGEY-DIEMER M., BREGIER T., COLIN B., DEVAUCHELLE E., HUREL-MATHIEU C., JACQUEMIN J.-F., MAIRE P., MILLION E., ROUSSELOT M., VANNSON M.-F., VUILLEMIN E..
Monsieur Maxime ROUSSELOT a été nommé secrétaire.

Absents excusés : CHABRIER R., COURTOIS-PAULUS A., FRESSE A., POIRIER S..

Absents : GABRION J.-M., ROLLOT D..

Pouvoirs : R. CHABRIER a donné pouvoir à J.-F. CLASQUIN
A. FRESSE a donné pouvoir à M. BOIGEY-DIEMER
S. POIRIER a donné pouvoir à M.-F. VANNSON

Objet : **Convention de partenariat avec la Ligue de l'Enseignement concernant la gestion des activités péri et extrascolaire 2026-2029**

Madame Coralie HUREL-MATHIEU rappelle que la Commune a choisi de déléguer la gestion des activités péri et extrascolaire hors temps méridien scolaire sous la forme d'une délégation de service public. La Ligue de l'Enseignement des Vosges a été retenue.

Il a été établi avec la Ligue de l'Enseignement de repartir sur une convention calquée sur l'année civile pour une durée de trois ans soit du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2029, avec reconduction tacite possible.

La convention, annexée à la présente délibération, reprend les engagements de chaque partie ainsi que les modalités financières.

La procuration de Mme POIRIER Stéphanie ne peut pas être prise en compte sur ce vote, cet élu ne devant pas y prendre part de par sa fonction au sein de l'association Ligue de l'Enseignement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à la majorité** (14 pour et 1 abstention),

- **VALIDE la proposition de convention de partenariat avec la Ligue de l'Enseignement des Vosges concernant la gestion des activités péri et extrascolaire sur la Commune de Hadol,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document relatif à cette opération.**

Fait et délibéré en séance les an, mois et jour susdits, et ont signé au registre tous les membres présents

Pour Copie certifiée conforme,
HADOL, le 18 décembre 2025
Le Maire,
Jean-François CLASQUIN

